

Zeitschrift: Museum Helveticum : schweizerische Zeitschrift für klassische Altertumswissenschaft = Revue suisse pour l'étude de l'antiquité classique = Rivista svizzera di filologia classica

Herausgeber: Schweizerische Vereinigung für Altertumswissenschaft

Band: 2 (1945)

Heft: 2

Artikel: Ghost words : lat. celtis "ciseau"

Autor: Niedermann, Max

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-4320>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ghost words

Lat. *celtis* «ciseau»

Par *Max Niedermann*

Dire que, avant de tenter la solution d'un problème scientifique, il est indispensable de procéder à un contrôle rigoureux des matériaux mis en œuvre semble être un truisme. Pourtant, l'expérience prouve que, souvent, beaucoup d'ingéniosité a été dépensée en pure perte parce qu'elle s'est exercée sur des données caduques. A parcourir, notamment, les publications linguistiques, on ne laisse pas d'être frappé du grand nombre de cas, où les auteurs ont fait état de ce que Skeat a appelé du terme pittoresque de «ghost words», c'est-à-dire «mots-fantômes»¹⁾, dont l'existence ne repose que sur des erreurs de copistes de manuscrits ou d'éditeurs de textes, voire sur des coquilles typographiques. Et même quand on pouvait la croire extirpée, cette ivraie repousse parfois et doit être pourchassée à nouveau. Dans l'*Archiv für lat. Lexikographie* IX (1896), p. 404, Landgraf a mis en garde contre la forme *officiperda*, en montrant que, dans les Distiques de Caton et dans les glossaires qui nous ont transmis ce terme latin, on ne trouve que *officiperdu*. Son avertissement a été répété par M. Ernout, *Mélanges Vendryes* (Paris 1925), p. 143, note 1, et par M. Boas, *Rhein. Museum* LXXIX (1930), p. 195, note 2. Néanmoins, les linguistes persistent à citer *officiperda*; témoin, entre autres, A.-C. Juret, *Manuel de phonétique latine* (Paris 1921), p. 271, Stolz-Schmalz, *Lat. Grammatik*⁵ (Munich 1926/28), p. 248, A. Burger, *Etudes de phonétique et de morphologie latines* (Neuchâtel 1928), p. 13 et 31, Jan Otrębski i Jan Safarewicz, *Gramatyka historyczna języka łacińskiego I* (Varsovie 1937), p. 347. Fortunatov, dans les *Beiträge zur Kunde der indogerm. Sprachen* de Bezenberger III (1879), p. 70, avait établi un rapprochement entre lit. *šárnus* «rapide» et v. sl. *skorŭ* «ταχύς». Or, le lituanien ne connaît, au sens indiqué, que *šárpus* (<bas allemand *scharp*), en usage dans les parlers žemaites²⁾. Fortunatov avait emprunté l'adjectif lituanien en question à une source manuscrite en caractères cyrilliques, en défigurant шарпусъ en шарнусъ par mélecture, à cause de la ressemblance des lettres russes п et н. Ayant reconnu la faute commise, il l'a corrigée quelques années après dans les *Beiträge* de Bezenberger VI (1881), p. 240. Mais Agrell, à qui la rectifica-

¹⁾ Voir Skeat, Report upon "Ghost Words" or words which have no real existence, dans les *Transactions of the Philological Society* 1885/87, II, p. 350 s.

²⁾ Voir K. Javnis, *Grammatika litovskago jazyka*, traduction russe de l'original lituanien par K. Būga (Pétrograd 1916), p. 130, et K. Būga, *Kalba ir senovė I* (Kaunas 1922), p. 195.

tion avait échappé, reproduit ce lituanien *šárnus* inexistant dans ses Baltoslavische Lautstudien (Lund 1919), p. 50, d'où il risque de se propager dans d'autres publications, si cela ne s'est pas déjà fait.

Dresser un inventaire même sommaire des ghost words, signalés jusqu'ici dans le domaine des langues indo-européennes, serait usurper une place qui ne revient pas à cet article, mais il me paraît qu'il ne sera pas sans intérêt de réunir ici au moins encore un certain nombre d'exemples caractéristiques et instructifs avant d'aborder le problème irritant, soulevé par le ἄραξ εἰρημένον latin *celtis* «ciseau» qui, à force d'être discuté, n'a fait que s'embrouiller toujours davantage.

Notons d'abord que, à côté des ghost words proprement dits, c'est-à-dire des termes sans authenticité au point de vue de la forme, il en est d'autres dont l'aspect extérieur n'est sujet à aucun doute, mais dont le sens a été faussé par quelque méprise, ce qui a, parfois, fâcheusement dérouté les recherches étymologiques. En fait de cas rentrant dans cette dernière catégorie, les deux suivants méritent une attention spéciale.

Ainsi que l'a relevé Antoine Thomas, Revue de philologie XXXI (1907), p. 199 ss., tous les dictionnaires latins-français modernes (et cette remarque s'applique même encore à celui de Gaffiot, paru vingt-sept ans après l'article de Thomas) enregistrent le mot *sclareia* en le traduisant par «chalumeau, pipeau» et en donnant comme référence Gargilius Martialis, medicinae ex oleribus et pomis chap. 62. Si l'on se reporte à ce passage, on constate que *sclareia* y figure dans une série de noms de plantes aromatiques, et les gloses *lilifagus* (λελίσφακος) id est *sclareda*, hoc est etiam *salvia* CGL III 567, 5, *lilisfagum* id est *sclareia* CGL III 625, 50, *lilisfago* id est *salvia* CGL III 626, 3, les succédanés romans ital. litt. *schiaarea*, dial. *sclareza*, *scarleza* à Vérone, *scarleza* dans le Trentin, *sclarèa* à Brescia, etc.³⁾, enfin l'emprunt m.h.a. *scharleie*, all. mod. *Scharlei*, permettent de préciser qu'il s'agit d'une sorte de sauge (*salvia sclarea* L) qui, importée d'Italie en Allemagne par des moines, y était cultivée pendant tout le moyen âge à cause des vertus curatives qu'on lui attribuait⁴⁾. L'erreur grotesque qui a fait de ce nom de plante celui d'un instrument de musique remonte à la septième édition de Georges, Ausführliches lateinisch-deutsches Wörterbuch II (Leipzig 1880), col. 2270, où l'on lit: *sclareia* «die Schalmei», Gargil. Mart. de med. 62. Apparemment, un typographe qui ne connaissait pas le mot «Scharlei» lui avait substitué «Schalmei», et cette retouche arbitraire et malencontreuse avait passé inaperçue lors de la correction des épreuves. Les compileurs français ont copié servilement Georges. Mais il y a plus. Voici, en effet, les extravagances que la faute initiale de

³⁾ Voir Bertoldi, Archivum Romanicum VII (1923), p. 281, note 1, Pedrotti e Bertoldi, Nomi dialettali delle piante indigene del Trentino e della Ladinia dolomitica (Trento 1930), p. 355.

⁴⁾ En font mention p. ex. le Capitulaire de villis de Charlemagne chap. 70 (Capitularia regum Francorum denuo edidit A. Boretius I, Hanovre 1883, p. 90, 11), les Brevium exempla ad describendas res ecclesiasticas et fiscales (Capitularia regum Francorum ed. Boretius I, p. 256, 36 sous la rubrique de herbis hortulanis) et Walahfridus Strabo, De cultura hortorum chap. 17 (Poetae Latini aevi Carolini ed. E. Duemmler II, Berlin 1884, p. 345).

Georges a produites dans les deux articles ci-après de la troisième édition de Körting, Lat.-roman. Wörterbuch (Paderborn 1907): no. 8494, col. 868 *sclareia* «Schalmei»: ital. *schiareia*, mail. *scarleia*; no. 3360, col. 393 *exclāro*, *-āre* ... Mit ital. *schiarire* scheint der Pflanzennamen *schiaarea*, gleichsam **exclarea* «Scharlachkraut», in Zusammenhang zu stehen. Dans le premier de ces articles, ayant repris à son compte, pour le lat. *sclareia*, le sens absurde de «chalumeau, pipeau», l'auteur, faute de s'être donné la peine d'une vérification, s'est imaginé que ce sens est aussi celui de l'italien *schiaarea* (qu'il cite, au surplus, sous la forme incorrecte *schiareia*). Et quand, dans le second article, il traite de *schiaarea* en tant que nom de plante, il croit avoir affaire à un tout autre mot qu'il ramène à un ancêtre latin hypothétique et fantaisiste **exclarea* (!). Venienti occurrere morbo!

E. Zupitza, Die german. Gutturale (Berlin 1896), p. 207, identifie l'anglosaxon *heden* de la glose *cocula: crusne vel heden* (Wright-Wülker, Anglo-Saxon and Old English vocabularies 214, 36) avec le lat. *catīnus* «plat pour servir les mets» et «creuset», et cette étymologie a été adoptée par Walde, Lat. etymol. Wörterbuch² p. 141 et maintenue par Hofmann dans la troisième édition de cet ouvrage I, p. 182 (*catīnus* = ags. *heden* «Kochgeschirr»; idg. **gatīnos*). Mais le sens que ces savants ont prêté à l'anglosaxon *heden* n'est qu'une apparence trompeuse. Ils ont vu dans *cocula* un dérivé de *coquere*, alors que c'est, en réalité, une variante orthographique, en usage chez les copistes d'origine irlandaise et brittonique, de *cuculla*, lui-même doublet de *cucullus* «cape»⁵). D'ailleurs, *crusne*, joint à *heden* comme explication de *cocula* dans la glose citée plus haut, aurait pu et dû avertir Zupitza qu'il est question d'un nom de vêtement puisque, pour ce *crusne* (= v.h.a. *kursina*), le sens de «pelisse fourrée» est assuré. S'il fallait d'autres preuves, on les trouverait dans des gloses telles que CGL V 310, 5 *mastruca: de pellibus cocula*, V 373, 27 *mastruca: cocula de pellibus sive de pilis*, The Corpus glossary ed. Lindsay C 224 *cas<u>la: heden* (comp. Isidore, orig. 19, 24, 17 *casula est vestis cucullata*). Enfin, déjà en 1859, Dietrich, Zeitschr. für deutsches Altertum XI, p. 436 s., avait reconnu que l'anglosaxon *heden* correspond au vieux norrois *hedinn* «fourrure»⁶).

Quant aux ghost words consécutifs à un accident, survenu dans la transmission des textes manuscrits, où ils figurent, ou bien dans les éditions imprimées de ces textes, il est digne de remarque que les linguistes modernes qui les ont utilisés sans se douter de leur inconsistance ont eu des devanciers dans l'antiquité. C'est à M. Svennung que revient le mérite de l'avoir montré, à l'aide d'un spécimen particulièrement curieux, dans ses Untersuchungen zu Palladius und zur lat. Fach- und Volkssprache (Upsal 1935), p. 556. A propos d'Isidore, orig. 12, 8, 3 *costros Graeci* appellant qui in extremis favorum partibus maiores creantur,

⁵) La prononciation supposée par la graphie *cocula* explique la forme des emprunts irlandais *coc(h)ul* et gallois *cochl* (< lat. *coculus*); voir Vendryes, De Hibernicis vocabulis, quae a Latina lingua originem duxerunt (thèse Paris 1902), p. 127 s.

⁶) Voir aussi, à ce sujet, Otto B. Schlutter, The American Journal of Philology XXI (1900), p. 191, et Lilly L. Stroebe, Die altenglischen Kleidernamen (thèse de l'Université de Heidelberg, Leipzig 1904), p. 35 s.

quos aliqui reges putant. dicti, quod castra ducant, le Thesaurus linguae Latinae IV 1085 constate: *κόστρος* a Graecis non traditur. Pour cause, puisque chez Palladius 6, 10, auquel Isidore a emprunté à peu près textuellement ce passage (hormis l'étymologie dicti, quod castra ducant qu'il a ajoutée lui-même), la presque totalité des manuscrits portent *apiculae*, quas aliqui reges putant, sed Graeci eos *eostros* appellant, et que *eostros* est, de toute évidence, une faute de copiste très ancienne, provoquée par *eos* qui précède, pour *oestros*, ce dernier étant garanti comme leçon authentique par la source de Palladius, Columelle 9, 14, 4 eosque nonnulli putant esse reges, verum quidam Graecorum auctores *οἰστρος* appellant. Isidore aura trouvé dans son exemplaire de Palladius soit *eostros* qu'il aura lu par inadvertance *costros*, ou interprété comme valant *costros*, soit déjà *costros*, altération du deuxième degré qui apparaît dans le codex Amplonianus 15 de Palladius et que rien n'empêche de tenir, elle aussi, pour ancienne. Quoi qu'il en soit, l'explication qu'il donne de ce terme laisse voir qu'il a pris la forme *costros* pour une réalité.

Le modèle d'une démonstration qui a fait justice d'un ghost word, le prétendu lat. *simpulum* «vase à puiser le vin», a été fourni par Brinkmann, Archiv für lat. Lexikographie XV (1908), p. 139 ss. Antérieurement à la publication de cet article, ce terme se trouve très souvent mentionné dans les travaux des linguistes qui l'ont tous accepté de confiance, l'ont rapproché du lit. *sémti* «puiser» et se sont appliqués à en élucider la formation, la phonétique et le rapport avec le synonyme *simpvium*, tandis que les archéologues, de leur côté, discutaient la question de savoir, si *simpulum* et *simpvium* désignaient le même ustensile ou bien deux ustensiles différents, l'un étant réservé aux cérémonies religieuses et l'autre à l'usage profane; comp. p. ex. v. Planta, Grammatik der osk.-umbr. Dialekte I (Strasbourg 1892), p. 87, II (1897), p. 22 et 194, Stolz, Histor. Grammatik der lat. Sprache I, 1 (Leipzig 1894), p. 135, Kretschmer, Einleitung in die Geschichte der griech. Sprache (Göttingue 1896), p. 148, Niedermann, *š* und *ž* im Lateinischen (thèse Bâle 1897), p. 43 s., Solmsen, K. Z. XXXIV (1897), p. 10, note 1, Brugmann, Grundriß der vergl. Grammatik der indogerm. Sprachen I² (Strasbourg 1897), p. 122 s. et 370, Holger Pedersen, K. Z. XXXVI (1900), p. 109, Sommer, Handbuch der lat. Laut- und Formenlehre¹ (Heidelberg 1902), p. 234, Vendryes, Recherches sur l'histoire et les effets de l'intensité initiale en latin (thèse Paris 1902), p. 227, Walde, Lat. etymol. Wörterbuch¹ (Heidelberg 1906), p. 573, von Grienberger, I. F. XIX (1906), p. 147, Lidén, ibid. p. 332, n. 2, Pottier chez Daremberg et Saglio, Dictionnaire des antiquités grecques et romaines IV, p. 1345s. Or, en une série d'observations pertinentes et dont la netteté ne laisse rien à désirer, Brinkmann a définitivement rayé ce vocable du lexique latin comme étant né d'une corruption de *simpvium* (orthographié pendant longtemps *simpvium*) par suite de la confusion fréquente des lettres *i* et *l*. Qu'on n'objecte pas qu'il serait invraisemblable que la mélecture *simpulum* se fût répétée tant de fois toujours à nouveau, car rien ne nous oblige à faire une telle supposition. Tout

porte à croire, au contraire, que la faute *simpulum*, après s'être installée dans quelques textes, aura fini par n'être plus discernée comme telle par les auteurs postérieurs qui n'avaient qu'une connaissance livresque du nom de l'objet en question, et que si p. ex. chez Tertullien, apol. 13, 7 quo differt ab epulo Iovis silicernium, a *simpulo* obba, ab haruspice pollinctor?, la tradition manuscrite unanime atteste la leçon *simpulo*, cet écrivain a effectivement employé *simpulum* parce qu'il avait lu le mot quelque part sous cette forme. Chez lui, *simpulum* serait donc exactement comparable à *costrus* chez Isidore. De ce qui vient d'être dit, il résulte qu'on doit renoncer, dorénavant, à interpréter l'ombrien *seples ahesnes* dans les Tables Eugubines III 17 par «simpulis ahenis». Aussi bien, Devoto, *Tabulae Iguvinae*² (Rome 1940), p. 380 a-t-il adopté la traduction «clavis aeneis». Enfin, m'inspirant de l'argumentation de Brinkmann, j'ai, à mon tour, essayé de montrer dans un article de la *Mnemosyne* 3e série III (1935/36), p. 272 ss. que des doublets *at(h)anuvium* (Paul Diaque, p. 17, 9 L.) et *at(h)anulum* (CGL II 22, 47; IV 406, 33; V 591, 18) le second doit son existence à un simple lapsus graphique.

Dans le domaine du vocabulaire grec, on rappellera *πύρι* qui se lisait autrefois dans un fragment de Simonide de Céos (Poetae lyrici Graeci éd. Bergk⁴ III, p. 415, no. 59), rapporté par Hérodien, *Περὶ μωνήρους λέξεως* (Herodiani technici reliquiae éd. Lentz II 919, 14) et qui a été mis à contribution pour des spéculations étymologiques entre autres par Kretschmer, *K. Z.* XXXI (1892), p. 450, et par Fick-Torp, *Vergl. Wörterbuch der indogerm. Sprachen*⁴ III (Göttingue 1909), p. 243. Mais déjà bien auparavant une nouvelle collation du manuscrit de Copenhague du traité d'Hérodien (codex Hauniensis 1965) et la découverte d'un autre manuscrit à Vienne (codex Vindobonensis Graecus 294) avaient permis de constater que tous les deux portent *πύρι* et non *πύρι*⁷), et ce *πύρι* est tout bonnement une diérèse métrique de *πύρι* selon la juste remarque d'Hérodien lui-même *ὅπερ* (sc. *πύρι*) *Σιμωνίδης καὶ ἔνεκα μέτρον δισσυλλάβως ἀπεφήνατο*. Ce qui est proprement inexcusable, c'est que Diehl, *Anthologia lyrica Graeca* II (Leipzig 1925), p. 83, no. 58, ait rétabli *πύρι*, en croyant le justifier par cette note: *πύρι* Phrygibus usitatum esse docet Plato, *Crat.* 410a. Pour mettre en évidence l'inanité de ce soi-disant témoignage, il suffira de transcrire ici le passage de Platon: *φανερὸί τ' εἰσὶν οὕτως αὐτὸ* (c'est-à-dire *τὸ πύρι*) *καλοῦντες Φρύγες, μικρόν τι παρακλίνοντες*.

Quelques-unes de ces erreurs ont eu des conséquences dépassant le cadre de la philologie et de la linguistique. Telle p. ex. la leçon fautive qui est à la base du nom de la roche volcanique appelée en français *basalte*, en italien *basalto*, en allemand *Basalt*, en russe *basal't*, etc. Ce terme a été introduit dans la nomenclature scientifique moderne au 16e siècle par l'Allemand Georges Agricola et par le Français Pierre Belon qui l'ont emprunté à l'histoire naturelle de Plin 36, 58, où l'on lit maintenant invenit eadem Aegyptus in Aethiopia quem vocant *basaniten*, mais où tous les manuscrits connus alors et, par conséquent, aussi les anciennes éditions

⁷) Voir Egenolff, *Rhein. Museum* XXXV (1880), p. 101 et Ludwich, *ibid.* XXXVIII (1883), p. 378.

imprimées donnent *basalten*. La forme authentique *basanites* ne s'est conservée que dans le seul codex Bambergensis M. V. 10 du 10^e siècle qui a été découvert et collationné pour la première fois par Jan en 1831. Comme on s'en est aperçu depuis, elle est corroborée par Isidore, orig. 16, 4, 36 et 16, 5, 6 chez lequel *basanites* est garanti par l'ensemble des manuscrits, mais avait été changé en *basaltes* par Arevalo dans son édition des œuvres d'Isidore, Rome 1797–1803⁸). On sait aussi que la dénomination du département français du *Calvados* tient à une fausse lecture de la légende *Rocher du Salvador* sur une carte de 1650 du diocèse de Bayeux⁹).

Enfin, il est des ghost words controversés. Le Thesaurus linguae Latinae passe complètement sous silence le mot *farior*, enregistré précédemment avec le sens de «truite saumonée» par tous les dictionnaires latins, et à l'égard duquel les linguistes se sont montrés si peu défiants qu'il fait encore l'objet d'explications étymologiques chez Walde, Lat. etymol. Wörterbuch² (Heidelberg 1910), p. 272, et chez Schrader-Nehring, Reallexikon der indogerm. Altertumskunde I (Berlin et Leipzig 1917/23), p. 330. Au surplus, la truite de rivière porte toujours, dans la terminologie zoologique, le nom de *trutta farior* ou *salmo farior*. Ernout et Meillet, Dictionnaire étymol. de la langue latine² p. 332 expliquent la carence du Thesaurus en qualifiant *farior* de graphie fautive de *sario* chez Ausone. Présentée sous cette forme, leur remarque est inexacte ou du moins ambiguë. Le poisson dont il s'agit est mentionné pour la seule et unique fois chez Ausone, Moselle 130, et, dans ce passage, tous les manuscrits ont *sario*, aucun *farior*. Mais l'auteur de l'édition princeps, trompé par la ressemblance des signes *s* et *f* dans toutes les écritures minuscules du moyen âge, imprima *farior*, et ses successeurs le suivirent pendant longtemps. Toutefois, bien que la leçon *sario* soit maintenant rétablie et que lui-même l'ait adoptée dans le texte de son édition, Hosius, Die Moselgedichte des Decimus Magnus Ausonius und des Venantius Fortunatus zum dritten Male herausgegeben und erklärt (Marbourg 1926), incline à penser qu'Ausone devait avoir écrit *farior* parce que cette dernière forme serait supposée, selon lui, par l'étymologie d'Isidore, orig. 12, 6, 6 a colore ... (pisces) *varii a varietate*, quos vulgo *tructas* vocant. Telle fut, du reste, déjà l'opinion de J.-B. Souchay; témoin cette note de son édition, parue à Paris en 1730: *farior* ... *trutta* et *trotta* dictus piscis. *varium* dictum vult Isidorus a maculis, quibus cutis eius variatur. atque hinc fortasse *farior* factum est. S'il en était ainsi, l'édition princeps aurait donc inconsciemment fait retour à la leçon originale, le ghost word serait non pas *farior*, mais *sario*, et l'erreur présumée devrait être mise sur le compte du copiste de l'archétype des manuscrits actuellement connus du poème d'Ausone.

Ceci nous amène au seuil du problème de lat. *celtis* «ciseau» qu'on reprend ici non pas avec l'ambition de venir à bout de toutes les difficultés dont il est hérissé, mais dans le but beaucoup plus modeste de contribuer à déblayer le terrain et de compléter les pièces versées au débat. Voici, brièvement résumé, l'état des faits.

⁸) Voir, à ce sujet, Blümner, article «Basalt» chez Pauly-Wissowa, Ire série, III 37.

⁹) Voir M. Bréal, Essai de sémantique⁶ (Paris 1924), p. 181.

Dans la Vulgate officielle, basée sur l'édition publiée à Rome en 1592 par ordre du Pape Clément VIII, on lit au livre de Job, chapitre XIX, versets 23/24: *quis mihi tribuat, ut scribantur sermones mei? quis mihi det, ut exarentur in libro stylo ferreo et plumbi lamina vel celte sculpantur in silice?*¹⁰⁾ Mais un assez grand nombre de manuscrits anciens, notamment le célèbre codex Amiatinus¹¹⁾, écrit entre 690 et 716 dans l'un des deux monastères de Saint-Pierre à Wearmouth ou de Saint-Paul à Jarrow en Northumbrie, placés sous l'autorité du même abbé, qui était alors Ceolfrid¹²⁾, donnent *certe* au lieu de *celte*¹³⁾. D'autre part, au chapitre 30 de la polémique contre Jean, évêque de Jérusalem (*contra Ioannem Hierosolymitanum ad Pammachium*), où Saint Jérôme cite le passage de Job en question, l'édition de Vallarsi, reproduite dans la Patrologie de Migne, a *celte*, sans qu'il soit fait mention d'aucune variante¹⁴⁾. La leçon *celte* représenterait l'ablatif du singulier d'un mot *celtis* «ciseau» dont la Vulgate fournirait le seul exemple. On a cru, il est vrai, en trouver un second dans deux passages de la *Mulomedicina Chironis*, où Oder a admis ce terme dans le texte de son édition d'après une conjecture de Bücheler, approuvée aussi par l'auteur de l'article *celtis* du *Thesaurus linguae Latinae* III 775, à savoir p. 12, 10 ss. *supra crus ab interiori parte percutiuntur (venae) traverse securi, celte (celle le manuscrit) vel flebotomo*, et p. 218, 7 s. *sanguinem ei desub gambis emittito de securi <vel> celta (cella le manuscrit)*. Mais comme l'a bien vu Heraeus, *Archiv für lat. Lexikographie* XIV (1906), p. 119, il faut lire à l'une et à l'autre place *securicella*, si bien que ce mirage s'est dissipé. Quant à l'inscription latine, connue seulement par une copie manuscrite du 15^e siècle, qui figurait sur la pierre tombale d'un certain Sercius à Pola en Istrie, et dans laquelle ce monument funéraire est qualifié de «*malleolo et celte litteratus silex*», il fallait toute l'inexpérience, en matière d'épigraphie, d'un Jan van Gruytere pour tenir comme antique cette élucubration de la Renaissance¹⁵⁾. La tournure *celte litteratus silex* est, de toute évidence, une réminiscence de la Vulgate. A la même source remontent les deux gloses suivantes: *Glossae in Apollinarem Sidonium ex codice Digbeiano* 172 ed. Robinson Ellis, Oxford 1885

¹⁰⁾ L'édition de la Vulgate de L. van Ess, *Biblia Sacra vulgatae editionis iuxta exemplar ex typographia Apostolica Vaticana Romae 1592 ... substratis lectionibus ex Vaticanis illis Bibliis Latinis ann. 1590, 1592, 1593, 1598 inter se variantibus* (Tubingue 1822/24) n'indique pour le passage de Job ci-dessus aucune divergence entre la Sixtine de 1590 et les trois Clémentines de 1592, 1593 et 1598.

¹¹⁾ Ainsi appelé parce qu'il appartenait autrefois à l'abbaye de Monte Amiata. Il se trouve maintenant à la Bibliothèque Laurentienne de Florence.

¹²⁾ Voir H. J. White, *The codex Amiatinus and its birth-place. Studia biblica et ecclesiastica* II (Oxford 1890), p. 273, et Samuel Berger, *Histoire de la Vulgate pendant les premiers siècles du moyen âge* (Paris 1893), p. 37 s.

¹³⁾ Pour les leçons de l'Amiatinus qui diffèrent du texte de la Vulgate officielle, consulter *Biblia Sacra Latina Veteris Testamenti Hieronymo interprete ex antiquissima auctoritate in stichos descripta. Vulgatam lectionem ex editione Clementina principe anni MDXCII et Romana ultima anni MDCCCLXI repetitam testimonium comitatur codicis Amiatini Latinorum omnium antiquissimi. Editionem instituit suasore Carolo Iosia de Bunsen Theodorus Heyse, ad finem perduxit Constantinus de Tischendorf. Lipsiae 1873.*

¹⁴⁾ Voir Migne, P. L. XXIII 398.

¹⁵⁾ Voir *Inscriptiones antiquae totius orbis Romani in corpus absolutissimum redactae ingenio et cura Iani Gruteri* (Heidelberg 1603), p. CCCXXIX; CIL V 1*.

(= *Anecdota Oxoniensia*, Classical series, vol. I, part V), p. 50, 7 s. caelum: hoc caelum ut hoc *celte*, *celtis* instrumentum est quo caelatur. i. sculpitur, et Steinmeyer und Sievers, *Die althochdeutschen Glossen III* (Berlin 1895), p. 639, MCX 14 *celtes*: *maizel* (glossa codicis Vindobonensis 804). Les nominatifs *celte* et *celtes* sont refaits sur l'ablatif *celte*. Même si Ellis avait raison en affirmant que ex grammatico aliquo innotuerat glossatori neutrale *celte*, *-tis*, il ne s'ensuivrait nullement qu'on eût affaire à un témoignage indépendant de la Vulgate.

C'est dans la Vulgate aussi qu'aura puisé l'humaniste Conrad Pickel, né en 1459 à Wipfeld en Franconie, en latinisant par *Celtes* ou *Celtis* son nom de famille allemand¹⁶). S'il en fallait une preuve, on la trouverait dans cette épigramme de son ami Theodoricus Ulsenius:

Celte tuam *silicem* caelas, Conrade, rebellem,
Et mea dura *silex*, nil tua *celtis* agit¹⁷).

Enfin, *celtis*, qui avait fini par pénétrer dans les dictionnaires, est devenu un terme de préhistoire, désignant un outil tranchant de l'âge du bronze (allemand *Celt* ou *Kelt*, français *celt*, anglais *celt*). Comme tel, il se rencontre pour la première fois en 1696 chez L. Beger, *Thesaurus Brandenburgicus selectus III*, p. 418 (sous la forme *celtes*)¹⁸).

Ce ne fut que dans le dernier quart du siècle passé que l'authenticité de la leçon *celte* dans le passage de la Vulgate Job XIX 24 commença à être suspectée, mais sans que, pour autant, les linguistes cessassent de faire état d'un mot *celtis* «ciseau». En effet, le témoignage de ce dernier est invoqué p. ex. par F. Skutsch, *Bezenbergers Beitr. XXII* (1897), p. 126, F. G. Mohl, *Introduction à la chronologie du latin vulgaire* (Paris 1899), p. 77, J. Vendryes, *Recherches sur l'histoire et les effets de l'intensité initiale en latin* (Paris 1902), p. 153 et 210, H. Petersson, *I. F. XXIV* (1909), p. 46. Le *Thesaurus linguae Latinae III* 775 cite, lui aussi, ce *celtis* sans faire de réserves et, récemment encore, Walde-Hofmann, *Lat. etymol. Wörterbuch I*, p. 198, et Ernout et Meillet, *Dictionnaire étymol. de la langue latine* p. 172, tout en émettant des doutes à son égard, ne vont, cependant, pas jusqu'à le rejeter carrément.

¹⁶) En s'inscrivant en 1477 dans la matricule de l'Université de Cologne, il se servit de la forme *Zeltes* (reflétant la prononciation allemande de *Celtes*); dans l'épithaphe qu'il s'est composée lui-même, il s'appelle *Celtis*.

¹⁷) Voir *De vita et scriptis Conradi Celtis opus postumum B. Engelberti Kluepfelii O.S.A., theologi Friburgensis curante Joa. Casp. Ruef. Particula I* (Friburgi Brisgoviae 1813); J. Aschbach, *Sitzungsberichte der philos.-histor. Classe der Kaiserl. Akademie der Wissenschaften zu Wien LX* (1869), p. 78 ss.; Joh. Huemer, article *Celtis* dans *Allgemeine deutsche Biographie IV* (Leipzig 1876), p. 82 ss.

¹⁸) Voir John Evans, *The ancient bronze implements, weapons and ornaments of Great Britain and Ireland* (Londres 1881), p. 27 s., M. Much, *Mitteilungen der Anthropolog. Gesellschaft in Wien XXIV* (1894), p. 84 ss., R. Virchow, *Verhandlungen der Berliner Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte*, année 1894, p. 351 ss., M. Ebert, article *Celt* dans *Reallexikon der german. Altertumskunde*, herausgeg. von Joh. Hoops, I (Strasbourg 1911/13), p. 367, V. Gordon Childe, *The dawn of European civilisation*, 2e éd. (Londres 1927), Subject index p. 320 s. v. *celts*.

L'opinion que *celte* n'est qu'un lapsus de copiste et qu'il faut lui substituer résolument la leçon de l'Amiatinus *certe* a été soutenue d'abord par K. v. Becker, Allgemeine Augsburger Zeitung, année 1876, supplément no. 359, puis par C. Bursian, Geschichte der classischen Philologie in Deutschland I (Munich et Leipzig 1883), p. 109, note 2, M. Much (dans l'article mentionné p. 14, note 1), W. M. Lindsay, Introduction à la critique des textes latins, basée sur le texte de Plaute. Trad. française de J. P. Waltzing (Paris 1898), p. 23, F. C. Burkitt, The Journal of Theological Studies XVII (1916), p. 389 ss.¹⁹⁾ Ont plaidé, au contraire, en faveur du maintien de *celte* L. Havet, Manuel de critique verbale, appliquée aux textes latins (Paris 1911), p. 211, § 898, et M. Laistner, The Classical Quarterly XIX (1925), p. 192 s., mais ce dernier s'est vu obligé à reconnaître presque aussitôt l'inconsistance de l'argument, par lequel il avait essayé de prouver que *celtis* avait figuré dans l'Itala et avait pénétré de là dans la Vulgate de Saint Jérôme (voir The Classical Quarterly XX, 1926, p. 26).

En confrontant le passage de la Vulgate Job XIX 23/24 (voir plus haut p. 129) avec l'original hébreu, on constate que, là où celui-ci porte לָאֲדָ (לָאֲדָ *lā 'ad* d'après la vocalisation massorétique et selon l'interprétation des Septante qui traduisent εἰς τὸν αἰῶνα, mais לָאֲדָ *le 'ād* selon la traduction de Théodotion εἰς μακρότιον), la version latine a *vel certe* ou *vel celte*, ce qui ne correspond ni à *lā 'ad*, ni à *le 'ād*. L'explication de ce désaccord semble devoir être cherchée, en partie tout au moins, dans la version grecque des Septante que Saint Jérôme, tout en traduisant directement de l'hébreu, a, cependant, toujours consultée et suivie dans bien des cas²⁰⁾. De fait, si l'on se reporte au texte grec τίς γὰρ ἂν δώη γραφῆναι τὰ ῥήματά μου, τεθῆναι δὲ αὐτὰ ἐν βιβλίῳ εἰς τὸν αἰῶνα, ἐν γραφείῳ σιδηρῷ καὶ μολίβῳ, ἢ ἐν πέτραις ἐγγλυφῆναι; on voit aussitôt que *vel* latin au verset 24 b dérive du ἢ grec, figurant à cette place. Il serait possible, dès lors, que la traduction latine de tout le verset 24 b reposât sur le texte grec ἢ ἐν πέτραις ἐγγλυφῆναι et non sur le texte hébreu *lā 'ad baššūr yēhā-sebīm*, ce qui nous ferait comprendre, pourquoi *lā 'ad* n'y trouve pas son équivalent, puisque εἰς τὸν αἰῶνα, qui le rend en grec, a été transféré par les Septante à la fin du verset 23. Resterait à élucider la provenance de *certe* ou *celte*. Pour *certe*, cela ne serait guère difficile, car, comme l'ont montré C. Paucker, Rhein. Museum XXXVII (1882), p. 557, S. Reiter dans l'index verborum et locutionum de son édition de Sancti Eusebii Hieronymi in Hieremiam prophetam libri sex (Corpus scriptorum ecclesiasticorum Latinorum t. LIX), p. 570 et Burkitt, l. c. p. 391, Saint Jérôme dit volontiers *vel certe* au lieu de *vel* tout court. Mais on concevrait aussi que, de même que, pour rendre plus intelligible le sens du verset 24 a, le traducteur a paraphrasé 'ōfārèt «plomb» par *plumbi lamina*, il eût introduit, au verset 24 b,

¹⁹⁾ Le recueil *Alcuni scritti e brevi saggi di studi sulla Volgata in occasione del cinquantenario monastico di S. Em. il Cardinale Gasquet* (Rome 1917), dans lequel Ambrogio Amelli semble avoir, lui aussi, défendu la leçon *certe*, m'a été inaccessible.

²⁰⁾ Voir P. Dhorme, *Le livre de Job* (Paris 1926), p. CLXXI, et F. Stummer, *Einführung in die lateinische Bibel* (Paderborn 1928), p. 99 ss.

devant *sculpantur in silice*, l'adjonction interprétative *celte* «avec un ciseau»²¹). De cette façon, on n'arrive donc à départager ni en faveur de *certe*, ni en faveur de *celte*. Voici, par contre, une autre hypothèse que mon collègue M. Paul Humbert a bien voulu me communiquer et qui rendrait compte de *celte* en excluant *certe*. Dans sa lettre 36, adressée au pape Damase, Saint Jérôme rapporte que le juif qui lui avait procuré, à sa demande, le texte hébreu, en l'empruntant à la synagogue soi-disant pour son usage personnel, l'avait pressé de le lui rendre le plus tôt possible, si bien qu'il avait dû le copier en toute hâte²²). La copie, exécutée dans ces conditions, devait forcément contenir des erreurs, ce qui autorise la supposition que Saint Jérôme aurait, par mégarde, répété au début du second hémistiche du verset 24, en le substituant à *lā 'ad*, le mot *be 'ēṭ* «avec [un] burin» qu'il venait d'écrire au début du premier hémistiche de ce même verset. Ce second *be 'ēṭ* aurait été traduit par *celte*, et non par *stylo* comme le premier, parce que Saint Jérôme attachait beaucoup d'importance à la *variatio sermonis*, évitant avec soin la répétition du même mot à peu de distance²³).

La tradition manuscrite du passage de la Vulgate qui nous occupe ici est, malheureusement, très insuffisamment connue. Des renseignements précieux, à ce sujet, pourraient être fournis par la Commission Pontificale pour la révision de la Vulgate, instituée en 1907 par le pape Pie X, qui a réuni à son siège de S. Callisto di Trastevere une riche collection de photographies des manuscrits les plus importants, mais dans les circonstances actuelles il est impossible de recourir à cette source d'information. Je ne possède donc pas d'autres données que celles sur lesquelles table Burkitt, l. c. p. 392 s. qui a examiné huit manuscrits du British Museum dont les plus anciens datent du 9e, le plus récent du 12e siècle, et vingt-neuf autres de la Bibliothèque universitaire de Cambridge, postérieurs au 12e siècle. Les premiers portent tous *certe* comme l'Amiatinus et le Palatinus 24, écrits tous deux vers 700. Parmi les seconds, quinze ont également *certe*, un *cërce*, huit *celte*, quatre *scelte* et un *celpte*. Comme particulièrement significatif, selon lui, Burkitt relève le fait que la leçon *certe* va de pair avec la graphie *lammīna* (*lammīna vel certe*) et, inversement, *celte* avec *lamīna*. Il pense, en effet, que, *lamīna* étant une graphie plus récente que *lammīna*, ce dernier est un indice garantissant l'authenticité de *certe*. Mais *lamīna* avec un seul *m* est, par ailleurs, attesté à une date non moins ancienne que *lammīna*; comp. p. ex. CGL IV 359, 5 (codex Leidensis 67 F saec. VIII/IX; codex Parisinus 7690 et codex Bernensis 258 saec. IX) ou CGL V 462, 35 Codices Vaticani 1471 et 3320 saec. IX et codex Cassinensis 401 saec. X). S'il y a donc une conclusion à tirer de la concomitance de *lammīna* et *certe* d'une part et de *lamīna* et *celte* d'autre part, ce sera qu'on est en présence

²¹) Voir Stummer, o. c. p. 116 s. qui cite plusieurs exemples très instructifs d'amplifications de ce genre.

²²) *Subito Hebraeus intervenit, deferens non pauca volumina, quae de synagoga quasi lecturus acceperat, et illico «habeo, inquit, quod postulaveras», meque dubium et quid facerem nescientem ita festinus exterruit, ut omnibus praetermissis ad scribendum transvolarem* (S. Eusebii Hieronymi epistulae ed. I. Hilberg, pars I, p. 268, 8 ss.).

²³) Pour des exemples, voir Stummer, o. c. p. 114 s.

de deux familles de manuscrits dont la première, grâce sans doute au prestige de l'Amiatinus, aura éclipsé l'autre pendant longtemps, sans que son archétype ait été nécessairement plus ancien. On ne perdra pas de vue, à ce propos, que les deux gloses citées plus haut p. 129 s. sont là pour prouver que la leçon *celte* existait antérieurement au 13^e siècle. *celtes* en tant que lemme d'une glose dont l'interprètement est un mot du vieux haut allemand, doit remonter, en tout cas, plus haut que le milieu du 12^e siècle, où commence le moyen haut allemand. Quant à la glose relative à Sidoine Apollinaire, Robinson Ellis, o. c. p. X s., estime qu'elle a été rédigée «non ita multo post ipsius Sidonii saeculum». Par contre, il n'y a rien à tirer de la glose CE 23 *celtis*: *ῥίνα εἶδος ἰχθύος* du glossaire dit de Philoxenus, née, selon Laistner l. c., de la fusion de deux gloses primitivement distinctes *celtis*: *ῥίνα* et *celtis*: *εἶδος ἰχθύος*, dont la première se rapporterait à Job XIX 24. Les gloses bibliques de Philoxenus provenant de l'Itala, ce serait à celle-ci que Saint Jérôme aurait emprunté le terme de *celtis*, et comme la composition du glossaire de Philoxenus remonte au 6^e siècle au plus tard, l'existence de ce mot se trouverait garantie par un témoignage bien plus ancien que celui de nos manuscrits de la Vulgate. Malheureusement, une autre glose de Philoxenus, SQ 4 *squatius*: *ῥίνα εἶδος ἰχθύος*, qui avait échappé à Laistner, réduit à néant son hypothèse. Ajoutons encore qu'il aurait dû se rendre compte d'emblée que *ῥίνα*, dont le sens propre est «lime», n'aurait pas pu servir d'interprètement à *celtis* «ciseau».

Enfin, le texte de l'édition de Vallarsi du traité de Saint Jérôme contra Ioannem Hierosolymitanum ad Pammachium chap. 30, où est cité le passage Job XIX 23/24, porte *celte*. Si, ici, l'éditeur avait trouvé dans les manuscrits qu'il connaissait la variante *certe*, il n'aurait pas manqué de la signaler puisqu'il constate, dans une note, que bon nombre de manuscrits de la Vulgate ont *certe* au lieu de *celte*. La valeur de ce témoignage ne saurait être infirmée par la remarque toute gratuite de Burkitt l. c. p. 394 que les manuscrits utilisés par Vallarsi devaient être récents et que les copistes pourraient y avoir substitué *celte* à *certe* d'après les manuscrits récents de la Vulgate, dans lesquels *celte* prédominait.

Tout compte fait, il sera donc permis d'affirmer que la leçon *certe* ne saurait passer pour mieux attestée que *celte*.

Pour fixer le choix entre l'une et l'autre, Havet l. c. a recouru au «principe de banalité». Etant donné la tendance des copistes à remplacer certains mots rares par d'autres qui leur étaient plus familiers, il y a des chances, dit-il, pour que *certe* soit un terme banal, substitué au *ἄπαξ εἰρημένον* *celte*. A l'appui de cette explication, il aurait pu citer la fréquence de *vel certe* dans les œuvres de Saint Jérôme mentionnée plus haut p. 131. Une autre possibilité serait que *vel celte* fût devenu *vel certe* par dissimilation de *l-l* en *l-r*. Le travail manuel du copiste s'accompagnant de l'épel mental du texte qu'il reproduit, des faits d'action réciproque des phonèmes ont lieu dans ce langage intérieur aussi bien que dans le parler à haute voix et se reflètent ensuite dans l'écriture. De cette façon, c'est-à-dire par une dissimilation de *r-r* en *l-r* s'explique, au livre d'Isaïe LXVI 3 quasi qui *excerebret* canem, la

leçon de l'Amiatinus *excelebret*. Le fâcheux est que l'on n'aurait guère plus de peine à justifier l'altération inverse de *vel certe* en *vel celte*. La suggestion de l' de *vel* pouvait entraîner la substitution de *celte* à *certe*, l'e commune aux deux syllabes consécutives *vel cer-* servant d'amorce à une telle assimilation qui était, au surplus, favorisée par l'l de *sculpantur*. L'influence de ce dernier est, du reste, attestée positivement par les graphies *celpte*, *scelte*, *scelpte* qu'on rencontre dans certains manuscrits²⁴).

Conclusion: il n'y a rien de décisif à espérer du critère de l'explicabilité de la faute.

L'attestation tardive et unique serait-elle une raison suffisante pour rejeter comme imaginaire un vocable *celtis* «ciseau»? Je ne le pense pas. On sait, en effet, que les termes techniques en usage dans les corps de métier ne font qu'exceptionnellement leur apparition dans les textes littéraires et, à cet égard, *celtis* serait sans doute sur le même plan que fr. *douvet* ou *trusquin*. Un exemple caractéristique est fourni par *acisculus* «petit marteau de tailleur de pierre», attesté une seule fois dans un texte très tardif, à savoir au commencement du 6e siècle chez Boèce, de instit. mus. 5, 2, p. 354, 14 éd. Friedlein, mais dont l'existence déjà dans le latin républicain est garantie par le nom propre L. Valerius *Acisculus*, figurant dans l'exergue de monnaies du 1er siècle av. J.-C. à côté d'une image de l'outil en question²⁵). De même, *gulbia*, *gubia*²⁶ «gouge», l'ancêtre de napol. *gulbia*, fr. *gouge*, esp. *gubia*, port. *goiva*, ne se rencontre, lui aussi, qu'à la fin du 4e siècle chez Végèce, mulomed. 1, 26, 2 et encore une fois beaucoup plus tard chez Isidore, orig. 19, 19, 15.

Un élément de preuve de nature à justifier l'existence, en latin, d'un mot *celtis* «ciseau» et, par conséquent, à étayer l'authenticité de la leçon *celte* dans le passage de la Vulgate Job XIX, 24, se dégage des considérations que voici.

Un nom d'instrument *celtis* appartiendrait à un type de formation bien connu, représenté en latin par *fustis* «rondin, bâton, trique»²⁷), *vectis* «levier», *cōs* «pierre à aiguiser» (<**cōtis*²⁸), et qui a été largement productif en lituanien, comp. lit. *dañgtis* «couvercle» (*deñgti* «couvrir»), *kañštis* «bouchon» (*kiñšti* «bourrer, fourrer, enfoncer»), *lañktis* «dévidoir» (*leñkti* «dévider»), *nāščiai* pl. «palanche» (*nēšti* «porter»), *sámtis* «grande cuiller à puiser un liquide» (*sémti* «puiser»). Ces dérivés en *-ti-* alternent, en lituanien, avec d'autres en *-to-* tels que *grāžtas* «perçoir, foret»

²⁴) Voir Migne, P. L. XXVIII 1159 s. et Burkitt, l. c. p. 393.

²⁵) Voir E. Babelon, Description historique et chronologique des monnaies de la république romaine II (Paris 1886), p. 518 ss.

²⁶) Dans la bouche des gens du peuple, *gulbia* devenait *gulbja*, puis *gubja*, de même que *balneum* a abouti en latin vulgaire à *balnjam*, *banjam*, ce dernier étant à la base de ital. *bagno*, fr. *bain*, esp. *baño*, port. *banho*. Dans la langue littéraire, par contre, *gulbia* et *balneum* restaient trisyllabiques, et, de ce fait, conservaient leur *l*; voir Archivum Romanicum V (1921), p. 440 s.

²⁷) L'origine étrusque de ce mot, envisagée par Leumann, Hermes LV (1920), p. 111, est dénuée de fondement; voir F. Muller, Jzn., Altital. Wörterbuch (Göttingue 1926), p. 515, Walde-Hofmann, Lat. etymol. Wörterbuch I, p. 574.

²⁸) Voir Meillet et Vendryes. Traité de grammaire comparée des langues classiques (Paris 1924), p. 370, Muller, o. c. p. 107, Walde-Hofmann o. c. I, p. 184.

(*grężti* «percer, forer»), *māgztas* «aiguille de bois, servant à fabriquer des filets» (*mėgztī* «tricoter»), *sietas* «crible» (*sijóti* «cribler»), *skāptas* «couteau pour façonner le bois» (*skōpti* «façonner le bois»). Or, un lat. *celtis* trouverait, à un détail du vocalisme radical près, son correspondant exact dans un mot lituanien rentrant dans cette dernière catégorie, à savoir *káltas* «ciseau», avec lequel il serait dans le même rapport que celui qui se constate entre v. pruss. *granstis* «perçoir, foret» et lit. *grāžtas* qui a le même sens, ou entre lit. *pántis* «lien» et v. sl. *paťo* «πέδη». Une telle concordance ne saurait être fortuite, autrement dit, il serait invraisemblable que la faute d'un copiste eût produit un mot latin rappelant de façon si frappante, par sa forme et par son sens, celui d'une langue congénère. Il y a donc là, si je ne m'abuse, un indice sérieux qui doit nous engager à donner la préférence à la leçon *celte* sur la variante *certe*.

Notons enfin que *celtis* est bien attesté, d'une part, comme nom d'un poisson par la glose de Philoxenus CE 23 (= CGL II 99, 14) *celtis*: ῥίνα εἶδος ἰχθύος et, d'autre part, comme nom d'un arbre par Pline, n. h. 13, 104 Africa, qua vergit ad nos, insignem arborem *loton* gignit, quam vocant *celtim*²⁹), et ipsam Italiae familiarem, sed terra mutatam. Ici encore, il serait surprenant qu'on eût affaire à une rencontre homonymique accidentelle. Certes, on ne voit pas comment un nom de poisson aurait pu devenir un nom d'arbre ou vice versa, mais il y a des présomptions que *celtis* nom de poisson et *celtis* nom d'arbre représentent, l'un et l'autre, des acceptions figurées d'un *celtis* «ciseau», ce qui serait un argument de plus à l'appui de la leçon *celte* dans la Vulgate Job XIX, 24. L'arbre, appelé dans l'antiquité *celtis*, est le micocoulier (*celtis australis* L.) de la famille des ulmacées, commun dans les pays méditerranéens et dont le bois est recherché, à cause de son extrême ténacité, pour le charronnage, la fabrication de manches à fouet, de cannes, etc.³⁰). De la notice de Pline il ne ressort nullement, comme l'affirme A. Jacob, article *ligna* chez Daremberg et Saglio, Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, III, 1247, note 16, et comme l'auteur de l'article *celtis* du Thesaurus linguae Latinae III, 775 incline à le croire lui aussi, que ce mot soit d'origine africaine. Au contraire, des deux mots *lotos* et *celtis*, c'est certainement le premier qui était le nom indigène³¹) et le second celui qui était en usage en Italie. De nos jours, l'italien connaît, parmi d'autres dénominations de l'arbre en question, celles de *spaccasassi* «fend-rochers» et *spaccapietre* «fend-pierres», parce que ses racines, en se développant, font sauter le roc³²). On comprendrait donc facilement que les anciens Romains l'eussent désigné d'un terme signifiant proprement «ciseau».

En tant que nom de poisson, *celtis* s'appliquait à l'ange de mer (*rhina squatina* L.), sorte de squalé, appelé par les Grecs ῥίνα «lime, râpe», parce que sa peau

²⁹) La leçon *celthim* du palimpseste M n'offre aucune garantie d'authenticité, attendu que l'on rencontre dans ce manuscrit des graphies fautives telles que *cythisus* (13, 130) au lieu de *cytissus*, *thractu* (14, 54) au lieu de *tractu*, *trhasymenus* (15, 76) au lieu de *Trasimenus*.

³⁰) Voir G. Hegi, *Illustrierte Flora von Mittel-Europa* III (Munich 1912), p. 121 s.

³¹) Voir Steier, *Pauly-Wissowa*, 1re série, XIII, 1515.

³²) Voir H. Schuchardt, *Zeitschr. für roman. Philologie* XXXV (1911), p. 388 et 393.

rugueuse servait et sert encore maintenant à polir le bois. Mais, d'ordinaire, lorsque le nom d'un objet, instrument, outil, arme, se trouve employé comme nom d'un poisson, ce qui est très fréquent, le transport sémantique s'explique par la ressemblance entre le corps ou une partie du corps du poisson et celle de l'objet en question. Si divers poissons de mer s'appellent en grec *βελόνη, ῥαφίς*, en latin *acus*, en français *aiguille (de mer)*, c'est à cause de leur corps mince et très allongé. Le brochet doit son nom anglais *pike*, proprement «pique», à la forme pointue de son museau, et le fr. *brochet* lui-même est un dérivé de *broche* «tige pointue». Citons encore, comme exemples de ce type, skr. *kuliçah*, proprement «hache», grec *γόμφος* «cheville», *κέστρα* «marteau pointu», *πίστις* «scie», *σκυτάλη* «bâton à gros bout», *χάραξ* «pieu, piquet»³³, lat. *gladius* «épée», *serra* «scie», *sparus* «javelot», *sudis* «pieu, épieu», fr. *espadon*, *marteau*, *scie*. C'est dans cette catégorie qu'il convient sans doute de ranger aussi lat. *celtis*. Ce poisson étant étendu à plat, sa tête forme avec les nageoires pectorales larges très avancées le sommet d'un triangle, comparable à l'extrémité tranchante d'un ciseau³⁴. On se rappellera, à cette occasion, que le nom italien de l'ange de mer, *squadro*³⁵, est issu d'une déformation, par étymologie populaire, du latin *squatius* sous l'influence de l'italien *squadra* «équerre». Dans l'île d'Elbe, on dit même *squadra* au lieu de *squadro*³⁶.

J'ai dit, et je tiens à le répéter en terminant, qu'il n'était pas question d'instaurer une étude définitive de l'authenticité controversée du latin *celtis* «ciseau». Sous le bénéfice de cette réserve, j'ose espérer, cependant, qu'en serrant de plus près les données du problème et en cherchant à pousser plus avant les investigations j'aurai réussi à ébranler la thèse qui tendait à prévaloir, selon laquelle ce *celtis* serait à classer parmi les ghost words.

³³) Voir R. Strömberg, Studien zur Etymologie und Bildung der griechischen Fischnamen, Göteborg 1943, p. 35 ss.

³⁴) Voir Der grosse Brockhaus, tome XII (Leipzig 1932), article «Meeresfische», planche III, no. 8.

³⁵) Voir Giulio Cappuccini, Vocabolario della lingua italiana, 12e tirage (Turin s. d.), p. 1543.

³⁶) Voir E. Rolland, Faune populaire de la France III (Paris 1881), p. 86.